

Un projet de loi de finance qui ne permet pas de répondre aux besoins de l'enseignement supérieur et qui se fait au détriment des jeunes

Le manque de moyens alloués à l'Enseignement Supérieur se fait de plus en plus criant, en témoigne les milliers de jeunes resté.e.s cette année sans inscription dans la filière de leur choix, faute de place. Le rapport de la Cour des Comptes pointe 9 établissements universitaires comme étant dans une situation "dégradée" voire "très dégradée" ou encore le nombre d'amphithéâtres surchargés à cette rentrée universitaire. Pour autant, l'augmentation du budget de l'Enseignement supérieur annoncé à travers le Projet de loi de Finances 2019 est loin de répondre aux besoins de nos établissements.

Un Projet de Loi de Finances insuffisant et inégalitaire

S'il est prévu une augmentation de 549 millions d'euros du budget alloué à l'Enseignement supérieur et la Recherche, celle-ci ne bénéficie que trop peu aux étudiant.e.s qui vont voir leurs conditions d'étude se dégrader l'année prochaine. En effet, seuls 123 millions sont consacrés à la mise en place du "Plan Étudiants". Cette somme apparaît comme largement insuffisante alors même que la démographie étudiante ne fait qu'augmenter d'année en année. Elle révèle, encore une fois, le décalage entre la volonté affichée du Gouvernement d'améliorer l'accompagnement et la réussite des étudiant.e.s et les moyens qui y sont attribués. L'UNEF rappelle que les besoins de financement du service public d'Enseignement supérieur sont conséquents afin d'accueillir correctement les bachelier.ère.s qui s'inscrivent dans l'Enseignement supérieur mais aussi améliorer leurs conditions d'étude ! Pour rappel, la communauté universitaire estime les besoins de nos établissements à hauteur de 2 milliards d'euros par an sur dix ans pour combler le retard et pour que les universités puissent fonctionner correctement.

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : une nouvelle taxe pour financer les dettes de l'Etat ?

Le Gouvernement va même plus loin. La CVEC qui devait, selon lui, "favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant.e.s", risque de contribuer, en partie, "à la réduction du poids de la dépense publique dans la richesse nationale, les organismes financés par de la fiscalité affectée et non par des subventions de l'État." L'article 29 du PLF plafonne la CVEC à hauteur de 95 millions d'euros, alors que ce montant correspond à la recette évaluée de cette nouvelle taxe sur la base d'un taux de recouvrement de 70%. Cela signifie que si le taux de recouvrement est supérieur, l'argent

supplémentaire qui sera récolté reste utilisé pour financer la dette de l'Etat. En pratique cela risque de représenter plusieurs millions d'euros.

Le Gouvernement fait le choix de prendre dans la poche des étudiant.e.s pour rembourser le déficit de l'État ! Alors que le coût de la vie étudiante augmente, que les besoins sont nombreux pour améliorer la vie étudiante, cette décision est inacceptable. Le Gouvernement doit revenir de toute urgence sur cette décision !

Face à cette situation l'UNEF exige:

- **Que le Gouvernement revienne sur sa décision d'affecter une partie de la CVEC à la réduction des dépenses publiques** afin que l'ensemble des moyens récoltés par la CVEC soient destinés aux jeunes conformément aux engagements pris

- **Un plan pluriannuel d'investissement dans l'Enseignement Supérieur avec une augmentation de budget de 2 milliards d'euros par an pendant 10 ans** afin de financer des embauches d'enseignant.e.s-chercheur.se.s et de personnel.le.s administratif.ve.s ainsi que de rénover les locaux de nombreuses universités.

- **Un plan pluriannuel de création de places dans le supérieur** afin d'accueillir la hausse démographique des étudiant.e.s

Contact:

Elisabeth ABANDA AYISSI

Attachée de presse de l'UNEF

06.03.55.45.28

eabanda@unef.fr / presse@unef.fr